

Joël GIRAUD

*Rapporteur Général
de la Commission des Finances
Député des Hautes-Alpes
Président de la Commission Permanente
du Conseil National de la Montagne
10 avenue de Vallouise
05120 L'Argentière-La Bessée
0492213381 – 0660068381
jgiraud@assemblee-nationale.fr*

L'ARGENTIERE, le 3 août 2017

Ref : VR/030817

Madame, Monsieur le Maire,

La commission des Finances de l'Assemblée nationale a examiné le 18 juillet le projet de décret d'avance qui lui avait été notifié par le Gouvernement cinq jours plus tôt, et qui prévoit l'ouverture et l'annulation de crédits à hauteur de 2,8 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 3 milliards d'euros en crédits de paiement.

Ce décret d'avance répond d'une part au constat dressé par la Cour des comptes dans son récent rapport relatif à la situation et aux perspectives des finances publiques et d'autre part, à la nécessité d'adopter des mesures de redressement permettant de respecter l'objectif de déficit public conforme à nos engagements.

Par essence, le décret d'avance constitue un exercice quelque peu brutal. En effet, il est une réponse d'urgence à une situation d'urgence, s'agissant à la fois de répondre à des dépenses impératives non financées par le précédent Gouvernement (comme la recapitalisation d'Areva, le plan formation ou les dépenses d'hébergement d'urgence...) et de tenir la parole de la France (consolidation de l'objectif de 3% de PIB en 2017).

Concernant plus particulièrement les dotations d'investissement local qui suscitent les inquiétudes, il nous faut prendre en compte que ces dernières ont fait l'objet d'une forte augmentation sur la précédente mandature, pour laquelle j'avais d'ailleurs personnellement œuvré (elles ont triplé entre 2012 et 2017, notamment les deux dernières années). De ce point de vue, les annulations ne représentent que 0,3% de l'ensemble des transferts de l'Etat aux collectivités.

De plus, à la fin du premier semestre, le rythme de consommation des crédits des programmes concernés laissait présager au ministère de l'économie et des finances que ceux-ci ne seraient pas utilisés dans leur totalité au 31 décembre. Ceci explique que les annulations d'autorisation d'engagement engagées par Bercy aient été appliquées proportionnellement au montant des crédits non engagés au 20 juillet dernier.

Devant les inquiétudes soulevées par ces annulations, lors de l'examen en commission des Finances dudit décret d'avance j'ai toutefois proposé que celle-ci appelle l'attention du Gouvernement sur la pratique qui consiste, parfois, à retarder des arrêtés de subvention. Ce qu'elle a accepté.

En tout état de cause ce décret ne concerne en rien les dotations de fonctionnement, respectant ainsi les engagements du Président de la République.

Bien cordialement.

Joël GIRAUD

